

**RAPPORT DE LA COMMISSION**  
**chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Postulat Sylvie Podio et consorts - Pour un réseau VLS moderne et efficace**  
**sur l'ensemble du territoire cantonal**

**1. PREAMBULE**

La commission s'est réunie le 26 novembre 2015 à la salle de conférences P001, Rue des Deux-Marchés, à Lausanne. Elle était composée de Mmes Valérie Schwaar, Sylvie Podio et Graziella Schaller, de MM. Pierre Grandjean, Jean-François Cachin, Maurice Neyroud, Marc-André Bory, Philippe Krieg, Michele Mossi, ainsi que de M. Daniel Ruch, confirmé dans sa fonction de président et rapporteur. Mme Claire Attinger Doepper était excusée.

Mme Nuria Gorrite, cheffe du DIRH, était accompagnée de M. Pierre-Yves Gruaz, directeur général de la DGMR, et de Mme Stéphanie Manoni, responsable mobilités durables de la DGMR.

M. Jérôme Marcel, secrétaire de la commission, a tenu les notes de séances.

**2. POSITION DE LA POSTULANTE**

La postulante explique qu'en tant que municipale en charge des Vélos en libre-service (VLS) elle a pu constater que ce genre de projet peine à démarrer, que les systèmes sur le marché ne sont pas toujours satisfaisants ni compatibles. Dès lors l'idée de ce postulat est que le Conseil d'Etat étudie la possibilité de mettre en place une coordination en matière de développement du VLS, fournisse le cas échéant un support technique en la matière et étudie la possibilité de mettre en place un pot commun entre communes pour répartir les charges afin que le système puisse se développer. En effet, il y a tellement de partenaires qu'il est parfois difficile de développer cette offre.

**3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT**

La cheffe du DIRH n'est pas opposée à la prise en considération de ce postulat qui pose des questions intéressantes. Bien qu'elle s'étonne que les communes soient prêtes à déléguer cette jolie compétence au canton. S'il est vraisemblable que le réseau VLS pose des questions d'interopérabilité, de coordination des acteurs locaux, il n'est à son avis pas souhaitable que le canton se substitue aux communes, ni en ce qui concerne le financement, ni dans l'aménagement de l'espace public, ni quant au choix des opérateurs VLS. Sans compter que le canton n'a que de 0,3 ETP à disposition sur cette problématique (guichet vélo) pour l'ensemble du canton.

En revanche, elle entend que le canton pourrait jouer un rôle de coordination, tout en constatant que ces projets VLS s'appuient sur des réalités locales diverses et sont souvent associé à un projet social (Caritas, Projet à Vevey, SeMo dans la Riviera, Le Relais à Morges, etc.) Il est dès lors juste que la gestion opérationnelle reste en main locale, ainsi que le choix des implantations des stations. Le canton peut appuyer ces démarches via le réseau vélo, mais l'affectation doit rester en main communale. Concernant la technologie, PubliBike, VéloSpot et NextBike, le canton ne peut pas imposer un choix, qui dépend souvent d'une démarche liée à des appels d'offre.

Le canton pourrait jouer un rôle de facilitateur au niveau des systèmes de tarification, bien que les utilisateurs restent dans le réseau où ils ont pris le vélo. Il pourrait s'agir de s'assurer que, dans le cadre de la mise en place de la carte swisspass (cf [www.swisspass.ch](http://www.swisspass.ch)), les réseaux VLS soient intégrés, PubliBike étant lié à CarPostal y est lui déjà associé.

#### **4. DISCUSSION GENERALE**

La discussion met en exergue que le rôle du canton est de mettre en place le réseau vélo, pour tous les cyclistes, de promouvoir un réseau de pistes et bandes cyclables cohérent sur l'ensemble du territoire permettant de circuler en sécurité (Stratégie cantonale de promotion du vélo à l'horizon 2020), et ce afin de permettre le développement du vélo en alternative aux autres formes de transports. Pour la plupart des commissaires, l'Etat n'est pas le bon acteur pour étudier ce système, promouvoir le VLS ou assurer la coordination : les communes, agglomérations et associations comme ProVélo sont mieux à même d'aborder cette question.

Si à l'heure actuelle il y a un prestataire de service qui a une certaine emprise mais n'est pas à la hauteur des attentes, la LMP impose le passage par une procédure d'appel d'offre. Bien entendu, le canton pourrait jouer un rôle sur l'information, la mise en place de standards minimaux, faciliter la réflexion sur la mise en place de réseaux VLS à l'échelle des régions, développer un guide des bonnes pratiques, via le guichet vélo, qui préavise d'ores et déjà toutes les pistes cyclables du canton. Il serait bien entendu intéressant de sensibiliser les associations régionales de développement économique qui s'occupent des questions de mobilité à ces questions, de les rendre attentives à certaines bonnes pratiques.

Mais il apparaît à une large majorité de la commission que le guichet vélo accompagne d'ores et déjà les communes qui sollicitent le canton dans ces projets, qu'il y a des associations actives dans le domaine, et que L'UTP (Union des transports publics) joue déjà le rôle de promouvoir l'interopérabilité de tous les modes de transports via le swisspass, au niveau supracantonal. Aussi, dispose-t-on de tous les outils nécessaires, et il n'est pas opportun de rajouter du travail au canton.

#### **5. VOTE DE LA COMMISSION**

*Avec huit voix contre, deux voix pour et aucune abstention, la commission recommande au Grand Conseil de ne pas prendre en considération ce postulat.*

Aucun rapport de minorité n'est annoncé.

Corcelles-le-Jorat, le 5 janvier 2016

*Le rapporteur :  
(Signé) Daniel Ruch*